

## Comité de Suivi de Thèse pour les doctorants 1a et 2a de l'ED388

Ce comité, dont la composition est précisée ci-dessous, se réunit au moins **deux fois** durant le projet doctoral de 3 ans (en première année (entre le 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> mois de la thèse) et en deuxième année (entre le 17<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> mois de la thèse) - avant **le 30 juin**)

Ce comité permet au (à la) Doctorant(e) de présenter l'état d'avancement de son projet de recherche, d'évoquer les difficultés rencontrées et les moyens mis en œuvre pour les contourner. Il permet également de faire le point sur le **Plan Individuel de Formation (PIF)** du(de la) Doctorant(e) et sur son projet professionnel. Chaque réunion du **comité de suivi** donne lieu à un compte-rendu qui est à communiquer à l'ED 388 ([secretariat-ed388@upmc.fr](mailto:secretariat-ed388@upmc.fr)) ainsi qu'au (à la) Directeur(trice) de thèse et au (à la) Doctorant(e).

- ❖ **Composition du comité de suivi** : 1 membre extérieur à l'unité d'accueil et à l'ED388, chercheur(e) ou enseignant(e) chercheur(e), expert(e) dans la thématique du sujet de thèse. Il est proposé par le(a) Directeur(trice) de thèse en concertation avec le doctorant. Cette proposition est transmise au DA concerné pour validation, 1 représentant de l'ED 388 proposé par le comité de direction de l'ED, le(a) Directeur(trice) de l'unité de recherche d'accueil (ou un(e) de ses représentant(e)s permanents).

**NB** : *Le doctorant aura une discussion avec le représentant de l'ED sur le déroulement de sa thèse, en absence des autres membres du comité. Le représentant de l'ED s'entretiendra également avec le DT uniquement (voir ci-dessous).*

- ❖ **Organisation** : chaque comité de suivi sera organisé par le (la) **doctorant(e)**
- ❖ **Déroulement** :
  - **Rédaction d'un rapport** selon la trame fournie par l'ED (partie I) envoyé 15 jours avant la date de réunion du comité de suivi à l'ensemble des membres du comité.
  - **Exposé oral** du (de la) doctorant(e) de **20 minutes** présentant le sujet de thèse, l'état d'avancement et éventuellement les résultats obtenus
  - **Discussion** d'environ **20 minutes** : celle-ci sera un échange constructif entre les participants mettant en avant les avancées, les difficultés et les solutions à envisager pour la poursuite du travail de thèse.
  - Entretien de **10 minutes du représentant de l'ED avec le(a) doctorant(e)** en l'absence du (de la) directeur(trice) de thèse
  - Entretien de **10 minutes du représentant de l'ED avec le(a) directeur(trice) de thèse** en l'absence du (de la) doctorant(e) et des autres membres du comité.
- ❖ **Rapport du comité**: chaque réunion du comité sera actée par un rapport établi par le représentant de l'ED en utilisant la trame fournie par l'ED (partie II). **Ce rapport est requis pour l'inscription à partir de la troisième année.**
- ❖ **Envoi du rapport** (partie I et II) : le compte rendu sera envoyé à l'ED ([secretariat-ed388@upmc.fr](mailto:secretariat-ed388@upmc.fr)) en format pdf par le doctorant copie à l'ensemble des membres du comité.